

Cet acte de concession a été publié à la page 375 des *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

Il était dit dans l'acte de concession que le gouverneur de Montmagy devait lui assigner la terre concédée par bornes et limites qui devaient être mises sur les lieux par lui-même, son lieutenant ou une autre personne commis à cet effet.

M. Chavigny de Berchereau choisit sa concession dans le comté actuel de Portneuf, sur le Saint-Laurent, entre ce qui fut plus tard la seigneurie de Portneuf, au nord-est, et le fief de la Chevrotière, au sud-ouest.

Le 16 avril 1647, M. Chavigny de Berchereau se faisait concéder une *augmentation* de son fief de Chavigny "une autre demye-lieue de terre le long du fleuve Saint-Laurent, sur trois lieues de profondeur en avant dans les terres, en sorte que le dit sieur de Chavigny aura en tout une lieue rangeant le dit fleuve sur trois lieues en avant dans les terres."

Le titre de cette *augmentation* est reproduit à la page 377 des *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

M. de Chavigny étant mort sans remplir les conditions de ces deux concessions, sa veuve, Eléonore de Grandmaison obtint du gouverneur de Lauzon, le 1er mars 1652, une nouvelle concession du fief de Chavigny, "aux mêmes charges, clauses et conditions" qu'il avait été octroyé à M. de Chavigny le 4 décembre 1640 et le 16 avril 1647.

On trouvera le texte de cette concession à la page 378 des *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*.

Jacques-Alexis Fleury Deschambault ayant épousé, le 19 novembre 1671, Margnerite de Chavigny (veuve de Thomas Douaire de Bondy), fille de Eléonore de Grandmaison, le fief ou seigneurie de Chavigny vint en sa possession. Le 25 octobre 1683, M. Fleury Deschambault échangeait avec sa belle-mère une terre que sa femme tenait de son premier mari en l'île d'Orléans pour le fief de Chavigny. Ce fief fut dès lors connu sous le nom de fief ou seigneurie de Deschambault.

Voilà en quelques mots l'histoire primitive du fief de Chavigny plutôt connu aujourd'hui sous le nom de seigneurie de Deschambault.

Voyons maintenant pour le fief de la Chevrotière.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Eléonore de